

La lettre d'information du cluster

Chers adhérents et partenaires,

L'année 2020 approche de son terme. Cette année si particulière aura aussi été pleine de belles réussites avec notamment la finalisation des missions de structuration des filières solaires thermiques et diagnostics énergétiques, des avancées significatives sur l'électromobilité ou encore, la rédaction et la validation de la norme sur la performance énergétique des bâtiments.

Nous pouvons également ajouter comme points positifs, l'attractivité du cluster, qui est rejoint par de nouveaux adhérents, la reconnaissance et la légitimité auprès des institutions pour les sujets en lien avec la transition énergétique. A ce titre, le cluster remercie une nouvelle fois, la Province Sud pour le soutien financier qu'elle nous apporte, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour nous associer autant que possible au processus de décision et l'Agence Calédonienne de l'Energie pour la confiance accordée qui se concrétise par la signature d'une convention-cadre pluriannuelle.

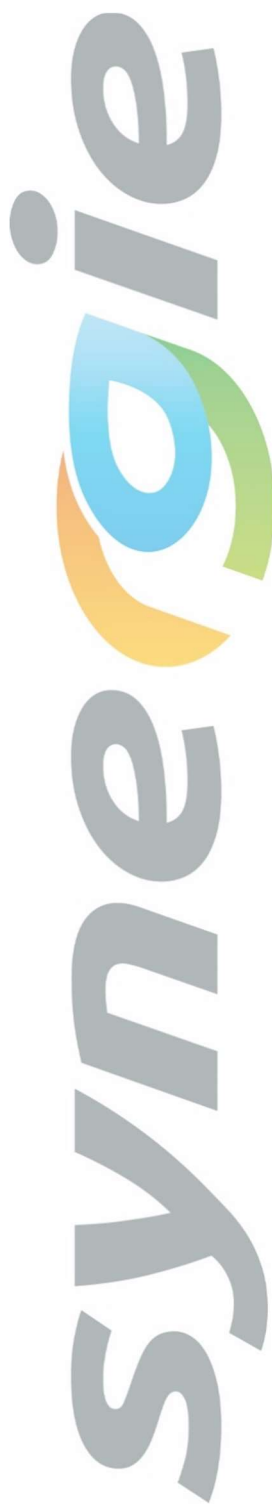
J'espère que 2021 nous permettra d'avancer tous ensemble dans un contexte plus serein. Que les faiblesses, endogènes et exogènes au cluster, identifiées en 2020, soient transformées en opportunités pour construire un modèle sociétal plus durable.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et à très vite autour de nouveaux projets.

*Tamaso POOI
Directeur de Vergnet Pacific
Président de Synergie*

Au sommaire

PRODUCTION D'ÉNERGIE	3
Politique générale	3
Installation de première catégorie	3
Installations de deuxième catégorie	3
SOLAIRE THERMIQUE	4
mission de structuration de la filière	4
Mécanisme de financement	4
MAITRISE DE L'ÉNERGIE	5
Mission « diagnostics énergétiques »	5
Norme « performance énergétique des bâtiments »	5
Aide de la Province Sud	5
ÉCOMOBILITE	6
évolution de la réglementation	6
AMI schéma pour le maillage des bornes de recharge.....	6
COMMUNICATION	6
Conférence et presse	6



PRODUCTION D'ÉNERGIE

POLITIQUE GENERALE

Si la Nouvelle-Calédonie est pleinement compétente en matière d'énergie, le dossier de la Centrale Pays révèle un grand nombre de parties prenantes, qui jouent, directement ou indirectement, des rôles dans la définition de la stratégie énergétique du territoire. Nouvelle-Calédonie Energie (NCE) étudie actuellement deux stratégies diamétralement opposées pour répondre aux besoins énergétiques de la SLN : une unité de production centralisée au gaz naturel en investissement et exploitation par un tiers ou une stratégie 100% renouvelables basée sur le photovoltaïque couplé à des unités de stockage. Synergie apporte sa contribution en participant à 2 des 5 groupes de travail organisés dans le cadre des réflexions sur la stratégie renouvelable. Quelle que soit la solution retenue, elle aura un impact considérable sur le paysage énergétique du territoire pour les 30 prochaines années.

INSTALLATION DE PREMIERE CATEGORIE

Au cours des derniers mois, d'importantes décisions ont été actées par le Gouvernement Calédonien. La première concerne l'attribution pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque de 30 MWc de Népoui sur la commune de Poya pour une durée de 25 ans. Il s'agit du plus gros projet autorisé en Nouvelle-Calédonie et dont le tarif de vente de l'énergie, à 3.3 F/kWh, est le plus bas jamais autorisé. Ensuite, l'autorisation d'exploiter pour une centrale mixte (sol et ombrières) d'une puissance de 4 MWc au Mont-Dore, pour 25 années. Le Gouvernement aura également fixé les critères d'évaluation et les dates de dépôts pour les 6^{ème} et 7^{ème} périodes d'instruction avec respectivement 10 MWc sur terres coutumières au 12 novembre et 10 MWc sur terres coutumières et 6 MWc pour des projets à caractère innovant au 1^{er} avril 2021.

A partir d'un travail collaboratif et avec la validation des parties intéressées, les contrats et les conventions de raccordement des centrales de production d'énergie vont connaître des évolutions qui permettront d'apporter une plus grande sécurité pour le réseau électrique comme pour les producteurs.

INSTALLATIONS DE DEUXIEME CATEGORIE

Le projet de création d'un label de qualité pour les entreprises du photovoltaïque en toiture avance progressivement et devrait voir le jour d'ici 2021. Un des leviers qui va faciliter le déploiement de ce label, est le conditionnement des aides publiques (déductions fiscales pour travaux verts) aux seules entreprises disposant de ce label, sachant que le Gouvernement se dit en faveur de cette approche.

La lettre d'information du cluster

Un gros travail a été accompli par la profession sur l'évolution des tarifs d'achat de l'énergie produite par les installations photovoltaïque en toiture. Synergie a animé plusieurs réunions de travail pour identifier des évolutions consensuelles du mécanisme financier et réglementaire actuel. Pour rappel, le surplus des installations en autoconsommation est revendu au réseau public à 21F/kWh alors que l'énergie des centrales en revente totale été achetée à 17F/kWh, avec des contrats d'une durée de 20 ans. Au 1^{er} avril 2021, ces tarifs vont évoluer à la baisse avec une homogénéisation à 15 F/kWh et une diminution de la durée du contrat d'achat à 15 ans. Ces mesures doivent permettre de réduire l'incidence du photovoltaïque en toiture sur l'équilibre financier du réseau électrique.

SOLAIRE THERMIQUE

MISSION DE STRUCTURATION DE LA FILIERE

La mission de structuration de la filière solaire thermique, confiée par l'ACE au cluster Synergie prend fin après 4 années de travail, et s'achève avec une restitution de l'ensemble des travaux réalisés aux financeurs (ACE et ADEME) avec un bilan plutôt positif : la grande majorité des actions prévues ont été menées à bien, la démarche initiée était une première à l'échelle sur le territoire et pourrait être dupliquée à d'autres filières, et surtout le rétablissement du dialogue, donc de la confiance entre les acteurs de la filière.

Les dernières actions restantes, vont nécessiter l'implication de la puissance publique afin d'être menées à leur terme : déploiement du label de qualité, fonctionnement du COTSOL et création du mécanisme financier.

MECANISME DE FINANCEMENT

Un groupement composé du bureau d'études Tecsol et du cabinet en conseil financier DLF, avec le soutien financier de l'ACE et de l'AFD, s'est vu confié la mission d'assistance pour la mise en place d'un mécanisme de financement des chauffe-eaux solaires. Dans ce cadre, Synergie a transmis au groupement l'ensemble des informations, des données et des réflexions menées jusqu'alors.

Le groupement, après avoir rencontré une large majorité des parties prenantes dans un laps de temps très réduit, a procédé à une restitution des 2 pistes les plus pertinentes compte tenu du contexte juridique, financier et technique. L'option 1 s'appuie sur la défiscalisation actuellement disponible et couplé à du crédit à la consommation proposé par les banques locales. L'option 2 porte sur la création d'une structure nouvelle qui regrouperait les distributeurs locaux et qui supporterait l'endettement lié à la mensualisation des échéances. Il est indispensable qu'un plan de communication grand public soit déployé !

MAITRISE DE L'ÉNERGIE

MISSION « DIAGNOSTICS ENERGETIQUES »

La dernière phase de la mission confiée par l'ACE pour la structuration des diagnostics énergétiques, est maintenant terminée. Synergie a donc conduit une étude d'opportunité sur le déploiement des contrats de performance énergétique sur le territoire. De manière générale, le contrat de performance énergétique constitue un lien contractuel entre un maître d'ouvrage et un prestataire à qui il confie la gestion, voir l'investissement d'un ou plusieurs systèmes, en contrepartie d'un intéressement sur les économies d'énergie générés.

Cette troisième et dernière phase de la mission confiée en 2019 par l'ACE aura permis de mettre en lumière les freins et les leviers pour le déploiement de ces contrats localement : ils constituent un véritable outil de performance énergétique et dans la grande majorité des cas, entraînent des gains pour les deux parties. Pour rappel, les deux premières phases de cette mission avaient pour objectifs de dresser un état des lieux de la filière et de mettre en œuvre des actions pour le développement de cette filière. Il en ressort, un gros besoin de communication et l'adoption d'un mécanisme de certification des professionnels.

NORME « PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS »

La norme RCNC-2020-01-PEB, comme son nom l'indique, vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments en Nouvelle-Calédonie. Elle est en vigueur depuis juillet 2020 et applicable volontairement par le maître d'ouvrage pour des opérations de construction ou de rénovation. La norme se compose d'un référentiel technique qui couvre l'enveloppe de la construction et les équipements techniques nécessaires à son exploitation : climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage artificiel ... Cette norme *définit des prescriptions de moyens à atteindre pour optimiser le confort hygrothermique et pour réduire les dépenses énergétiques ...* ».

L'adoption de cette norme repose sur la démarche consensuelle adoptée lors des ateliers de la commission technique, et en grande partie sur la résilience dont a fait preuve la commission et son président.

AIDE DE LA PROVINCE SUD

La Province Sud octroie une nouvelle aide financière à destination des communes pour des investissements à destination des écoles primaires en finançant largement les équipements de climatisation et de production d'énergie photovoltaïque. Le cluster s'est mobilisé pour sensibiliser l'exécutif sur le conditionnement des aides à des critères de sobriété et de performances énergétiques pour les bâtiments comme pour les systèmes de climatisation.

ÉCOMOBILITE

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Après avoir transmis au Gouvernement, la feuille de route Synergie pour l'électro-mobilité et après avoir obtenu un accord de M. Gygès ; plusieurs rencontres avec les différentes directions de la Nouvelle-Calédonie ont eu lieu afin d'initier la mise en place des actions jugées prioritaires. Ainsi, Synergie demande de manière concrète : une évolution de la méthodologie de calcul pour la puissance administrative des véhicules électriques ; une révision à la baisse du taux de TGC pour les véhicules 2 et 3 roues électriques, tout celui des vélos ; une réduction temporaire des droits de douanes pour les accumulateurs électriques au lithium-ion.

Toutes les demandes ont été compilées dans un mémo transmis au cabinet de M. Gygès afin qu'elles soient déployées dans le cadre de la démarche de programmation fiscale.

AMI SCHEMA POUR LE MAILLAGE DES BORNES DE RECHARGE

L'ACE, avec le soutien de l'AFD a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en septembre pour la réalisation d'un schéma directeur de maillage d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques en Nouvelle-Calédonie. Le consultant ou le groupement de consultants, devra proposer des scénarios de déploiement des bornes de recharges nécessaires aux véhicules électriques en prenant en considération, les stratégies possibles de recharge pour une adaptation au contexte énergétique locale.

La note réalisée sur l'électromobilité dans le cadre des réflexions sur le remplacement de la centrale B de la SLN présente clairement les services que peuvent rendre les véhicules électriques au réseau : stockage de l'énergie en période de pic de production par le photovoltaïque et restitution au réseau via les bornes bidirectionnelles lors des pics de consommations. Les batteries des véhicules pourront servir de batterie réseau avec des capacités très importantes.

COMMUNICATION

CONFERENCE ET PRESSE

Ces derniers mois, Synergie a organisé une conférence au Centre Administratif de la Province Sud sur le thème du « stockage d'énergie ». La participation était au rendez-vous avec une centaine de personnes et des retours positifs. Le cluster a été invité à plusieurs conférences sur les sujets de la transition énergétique et à faire de nombreuses apparitions dans les médias.